



Journée Technique

Espèces protégées et infrastructures

Enjeux et procédures de dérogation

Madame, Monsieur,

La conservation des espèces protégées de la faune et de la flore, ainsi que leur milieu, s'impose à tous les projets d'infrastructures.

Des dérogations sont toutefois possibles, mais restent strictement encadrées.

Afin de mieux faire connaître ces procédures auprès des porteurs de projets, le CETE de l'Est organise avec le soutien du Sétra et de la Direction Générale des Infrastructures, du Transport et de la Mer, et dans le cadre des COTITA, une journée nationale, qui se tiendra le :

26 octobre 2011 à Paris, au Museum National d'Histoire Naturelle.

Elle s'articulera autour de 4 thématiques :

- la réglementation
- les fondements de la dérogation et de la compensation
- les retours d'expérience
- la présentation d'exemples concrets.

Cette journée réunira des spécialistes des directions centrales du Ministère de l'Ecologie, du Réseau Scientifique et Technique, des maîtres d'ouvrage ainsi que le Conseil National de la Protection de la Nature.

D'ores et déjà nous vous remercions de bien vouloir réserver cette date.
Vous recevrez fin août le programme détaillé de cette manifestation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marc Ménéghin



Directeur par intérim

Contacts :

■ Jean CARSIGNOL
Département Aménagement
et Développement Durables
Tél 03 87 20 46 14
jean.carsignol@developpement-durable.gouv.fr

■ Anne-Marie LE-PENSE
Mission relations extérieures
Communication
Tél 03 87 20 43 03
anne-marie.le-pense@developpement-durable.gouv.fr

